



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de terre

Question écrite n° 14351

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le fait que, par une précédente question écrite, elle a attiré son attention sur la situation de l'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre (ERCAT) situé dans la région messine. La réponse ministérielle indique que des études sont conduites et qu'elles devraient aboutir suffisamment rapidement pour qu'à la fin du premier semestre 1998 l'ensemble des mesures d'adaptation puisse être annoncé. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quelles sont les orientations retenues actuellement par ces études et si ces études prennent en compte l'alternative d'un transfert de l'ERCAT à Nancy.

Texte de la réponse

Le ministre de la défense conforme à l'honorable parlementaire les termes de sa réponse à la question écrite n° 10 793, publiée au Journal officiel du 27 avril 1998, page 2361. Les études entreprises concernant les restructurations envisagées pour l'ensemble des établissements de soutien s'appuient sur plusieurs critères. Le premier concerne l'efficacité à long terme de l'outil de défense. Le deuxième correspond au bon emploi des capacités existantes et au maintien en exploitation des implantations les plus modernes et les plus susceptibles d'évolution. Le troisième critère retenu est celui de la solidarité et de l'aménagement du territoire. Ces études envisagent l'ensemble des mesures d'adaptation possibles : restructuration, dissolution ou transfert.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14351

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2599

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3400